

La séance a été préparée et conduite par l'Association écoquartier (AE) <http://ecoquartier.ch/> représentée par :

Mme Ada Bernier, coordinatrice avec l'aide de Mme Lya Blanc, membre du GT qui a conduit la séance.
Les questions et informations concernant nos thématiques peuvent en tout temps être adressées à la coordination AE à l'adresse bureau@ecoquartier.ch.

Présences : 12 personnes ont participé en totalité ou en partie à la séance.

La Ville était notamment représentée par :

Mme Irina Alvarez	Bureau de développement et projet Métamorphose / BDM
M. Enrique Marti	Représentant Office de la circulation et du stationnement / OFC
Mme Marion Vanlauwe	Service des parcs et domaines / SPADOM

SOMMAIRE

1. **Transports publics** / Projet Montelly vit !, ligne 20, pétition
2. **Mobilité douce** / Passages piéton, zone piétonne
3. **Trafic motorisé, stationnement, voies de circulation** / Contre-allée sur la route des PdL, stationnement, parking du Loup
4. **Divers + date de la prochaine séance** / Plateforme Lausanne-participe / Date de la prochaine séance.

1. TRANSPORTS PUBLICS

1. Projet Montelly vit !

Mme Egli (Bled) présente le projet Montelly vit, tout en regrettant l'absence des Transports lausannois à cette séance. Elle informe qu'une demande de ligne transversale allant depuis Maladière, via Montoie, Recordon, l'Hopital de l'Enfance, Grey et Blécherette - a été déposée à la Municipalité. Elle avance que l'opportunité d'aller dans l'ouest sans passer par le centre ville présente plusieurs avantages, dont celui de désengorger le centre ville. Le tracé proposé et les plans de la ville ont été transmis, dans l'optique que cela soit pris en compte lors de la planification de la ligne transversale. **Mme Bernier (AE)** demande si un échange à propos de cette ligne transversale est prévu et rappelle que les autorités parlaient de printemps 2024 pour prendre une décision. À ce jour, il n'y a pas eu d'échange avec la municipalité, mais celle-ci a accusé réception de la demande. **M. Guidetti (Bled)** se demande si, techniquement, il ne faudrait pas demander une prolongation de la ligne 33, en passant par Prilly Montmoulin et au retour par Blécherette. Il redoute que faire remonter le bus par l'avenue du Grey rende la réalisation difficile. **Mme Egli** précise qu'ils ne sont pas opposés à ce genre de discussions et que la ligne 33 a déjà été évoquée. À ce stade, ils attendent une réponse de la Municipalité.

2. Ligne 20

Mme Blanc (Bled) précise que des discussions sont en cours au conseil municipal, et que les habitant-es attendent une réponse sur la fréquence des bus et sur les différentes interruptions de la ligne 20 (matches, dimanches, manifestations).

3. Pétition contre l'interruption des TL les jours de match

Mme Blanc informe que la pétition a été déposée avec environ 1000 signatures. L'objectif est de pousser à repenser le dispositif des transports publics mis en place pendant deux fois deux heures les jours de match. On attend maintenant qu'elle soit traitée par la commission des pétitions.

2. MOBILITÉ DOUCE

1. Passages piétons

Mme Alvarez (BDM) informe qu'elle a pris connaissance du dernier PV et qu'elle transmet régulièrement les informations à M. Corajoud (MAP) ainsi qu'au service MAP (mobilité active et piétonne). Le passage piéton annoncé lors du dernier GT Mobilités, au niveau de l'école sur la route des Plaines-du-Loup, est toujours d'actualité et le service MAP avance sur le projet. Ils communiqueront les informations disponibles au fur et à mesure dans les séances du GT Mobilités. **Mme Vanlauwe (SPADOM)** annonce aussi que l'offre a déjà été demandée à Implenia, et qu'aux dernières nouvelles, l'objectif est de le réaliser pendant l'été. Le suivi se trouve actuellement au niveau cantonal et elle espère que ce soit fait d'ici la fin de l'été. D'après **Mme Alvarez (BDM)**, il n'y a toutefois pas de date fixée du fait des différentes contraintes avec lesquelles il faut composer.

2. Zone piétonne

Mme. Vanlauwe (SPADOM) annonce que la présence de la police a été intensifiée. Son service a également pris note des problématiques liées au chantier. À ce jour, tout ce qui était possible a mis en place : les panneaux de signalisation de zone piétonne ont été installés, les trottoirs ont été sécurisés avec des bandes jaunes pour améliorer la visibilité. **Mme Alvarez (BDM)** ajoute que les places dépose-minute situées dans la PUE sont déjà accessibles du côté du chemin des Bossons. Les places dans la PUC seront très bientôt actives également. Cependant, celles situées à côté du Bled dépendent de la présence des containers provisoires, qui sont eux, dépendants de l'avancement du chantier de C-Arts-Ouches. Cela découle irrémédiablement du phasage des différents chantiers.

Mme Egli relate une situation vécue sur la rue Elisa-Serment : une dépose de 2min30 a été sanctionnée par une amende de 140CHF, pour des musiciens qui venaient déposer du matériel à la salle de spectacle du Bled. Une solution a été demandée à la Ville. **Mme Vanlauwe (SPADOM)** précise qu'il est en effet nécessaire de faire une demande spécifique pour venir déposer en voiture, d'ici que la place dépose-minute soit en place. Elle entend bien le problème, mais actuellement ce n'est pas possible d'installer une place dépose-minute, vu les phasages de chantier. Une fois cela terminé, la rue sera piétonne. Elle invite la police à compléter. **M. Marti (OFC)** rappelle qu'il est difficile d'intervenir dans un endroit alors que la zone est en évolution. Certes, il relève que la signalisation est désormais posée et claire. Il reçoit également des requêtes de parents d'enfants qui demandent qu'ils interviennent auprès des véhicules qui circulent. En toute logique, la police ne peut pas intervenir sur certains et pas sur d'autres véhicules. Depuis peu, la décision a été prise d'intervenir et les gens doivent désormais apprendre à respecter la signalisation. La règle est qu'une fois la signalisation posée, la police intervient. En effet, la circulation est interdite en zone piétonne et pour un stationnement, le montant peut aller jusqu'à 140Chf.

Mme Blanc ajoute que depuis peu, les éducateurs et enseignants sont très satisfaits. Ils notent une très nette évolution dans le confort de vie du quartier et remarquent que la police passe tous les jours. Il semble que les habitudes commencent à changer c'est très apprécié.

3. TRAFIC MOTORISÉ, STATIONNEMENT, VOIES DE CIRCULATION

1. Contre-allée de la route des Plaines-du-Loup

Mme Blanc évoque la contre-allée côté Plaines-du-Loup. Elle se demande quel est le statut de cette contre-allée et attend avec impatience cette décision. **Mme Vanlauwe (SPADOM)** annonce qu'elle a eu une séance il y a quinze jours sur place. Ils ont tout d'abord pris note du retrait des barrières et demande s'il y a des observations à communiquer à ce sujet ? Lors de cette séance, ils ont évoqué l'installation de potelets, les statistiques, le nombre de passages. De manière générale, ils notent que les comportements s'améliorent et que la journée, cela fonctionne plutôt bien. En revanche, le soir et les weekends continuent de poser

problème. La police verbalise et les a informé que les infractions ont tendance à baisser. À l'heure actuelle, ils laissent la signalisation en l'état et poursuivent le passage régulier de la police.

M. Zeller (Bled) note également une légère amélioration sur la contre-allée, mais il y a encore beaucoup de passages, jusqu'à 2-3 voitures par heure. Il note également certains moments de grande affluence : les enfants sortent de l'école, les gens sortent de leur logement. Il remarque également que les scooters posent davantage de problèmes en se comportant comme des vélos. **Mme Vanlauwe (SPADOM)** demande si ceux-ci stationnent également. **M. Zeller** confirme que les scooters se garent régulièrement en face du fitness. Il suggère également un exemple à Vevey, où un des accès a été bloqué et cela s'est révélé utile.

2. Stationnement

M. Guidetti constate une évolution de la présence policière. Il demande ce qui est rapporté des rondes : y a-t-il davantage d'interpellations, d'arrestations ? Il rappelle aussi que la situation due au chantier de C-Arts-Ouches n'est pas facile pour les habitant-es du Bled. Il revient sur la problématique des déposes-minute, et redoute que cela aboutisse à une autre pétition pour demander des places de stationnement provisoires. Il note qu'il n'est pas du tout évident de respecter des horaires de livraison pour installer des musiciens. D'après lui, le problème vient du fait que l'ensemble des activités qui nécessitent du trafic se trouvent au coeur du quartier et que ces besoins de logistique ne sont pas ménagés. Il demande à ce titre de faire preuve d'un peu de jugement dans la pose d'amendes. Pour lui, il s'agit d'un dilemme que la Ville doit gérer entre ses différents services. **Mme Vanlauwe (SPADOM)** revient sur les horaires de livraison et précise que le MAP souhaite uniformiser ceux-ci à l'échelle de la Ville, même s'il y a des exceptions. Elle s'engage à rouvrir la discussion avec le service MAP et notamment à voir s'il y a des précédents afin que ces choses soient réglées en amont et éviter que la police n'ait à faire ca. Pour **M. Marti (OFC)**, il n'est pas possible de demander à leurs agents de décider s'il est légitime ou pas de poser une amende, il est nécessaire que la discussion se fasse en amont. **Mme Alvarez (BDM)** précise aussi que, pour une salle de spectacle, il suffit d'avertir à l'avance, car elle conçoit que les spectacles ne se calent pas sur les horaires de livraison. **M. Marti (OFC)** confirme, qu'en cas d'annonce préalable, la police est au courant qu'il y a un événement spécifique et peut réagir en conséquence. Cela pourrait également s'avérer utile de préciser dans la signalisation que l'accès est possible pour la salle de spectacle. **M. Marti (OFC)** souligne que certains véhicules ne gênent pas certaines personnes mais en gênent d'autres. Face à ces intérêts variés, les agents de police ne peut pas juger au cas par cas. Pour **M. Guidetti**, le problème n'est en effet pas dans l'application de la règle, mais dans la règle elle-même, autrement dit que l'application de la règle soit équivalente pour tout le monde. Il se demande comment concilier les besoins des piétons avec ceux des espaces d'activités afin que cela ne les empêchent pas de vivre. Il parle de la méthodologie utilisée au Bled où ils tentent d'oser, tester et évaluer certaines choses. Il se demande dans quelle mesure cela peut se mettre en place dans une administration. Il résume les problèmes en cours : des scooters et livreurs qui vont à fond la caisse, une forte intensité de piétons et des besoins de faire vivre les activités au coeur du quartier, donc il résulte de nombreux conflits d'usage.

M. Zeller se demande s'il y a un badge ou une vignette pour habitants qu'ils pourraient donner afin d'autoriser les groupes de musique/livreurs/habitants à se parquer ponctuellement. Cette vignette pourrait être aux mains de la direction du Bled et pourrait être donnée selon les demandes. Pour **M. Marti (OFC)**, il n'est pas possible de prévoir des autorisations spécifiques, hormis ceux qui doivent pouvoir accéder à leurs places privées. Les autorisations dépendent dans ce cas du contrat de bail et sont intransmissibles. Justement, il rappelle que le choix de zone piétonne est pour éviter qu'il y ait des voitures. De son expérience, chaque fois qu'il y a des exceptions, il en résulte des conflits. D'après lui, il faut déterminer les ayants-droits et intervenir si on veut que la police intervienne. **Mme Bernier** se demande si la procédure d'autorisation pour obtenir une dérogation pour événement est compliquée. **M. Guidetti** préfère conserver la spontanéité et payer 100CHF d'amende cas échéant. Il rappelle que leur événement Faim de Louve leur a coûté près de 600CHF et que les bonnes volontés mises à l'oeuvre ont été minées par cette amende. **Mme Vanlauwe (SPADOM)** comprend et regrette de ne pouvoir apporter une autre réponse.

Elle note qu'il y a partout des salles d'événements et qu'il faudra réfléchir à cette question à l'échelle du quartier. Il lui semble exclu qu'on prévoit des dérogations pour des habitant-es, même si ce sont des gens très scrupuleux, il y a beaucoup trop d'habitants pour que cela soit réalisable.

Mme Bernier pose des questions reçues par mail par des personnes qui ne peuvent participer à la séance. Une première question concerne les véhicules ayant droit de circuler en tous temps et notamment les véhicules postiers (DHL, Poste, etc.). Une seconde question demande les raisons pour lesquelles les individus ont le droit de venir durant les heures de livraison. **Mme Vanlauwe (SPADOM)** répond que les véhicules postiers, y compris DHL, ont le droit d'accéder en tous temps. Pour la question des horaires de livraison en zone piétonne : la dépose d'enfants, par exemple, n'est pas une raison suffisante. En principe, la livraison de personnes n'est pas possible. Il est possible par contre de déposer ses courses pendant ces horaires. **M. Marti (OFC)** a quant à lui une autre version et selon lui, toute personne peut accéder, charger ou décharger des marchandises ou des personnes, c'est-à-dire déposer ou prendre en charge des personnes. La livraison implique une manutention, soit la livraison d'encombrants, et ceux-ci ont le droit d'accéder durant heures de livraison. Une fois que la manutention est finie, c'est du stationnement. Pour **M. Guidetti**, cela fait naître un sentiment d'injustice et il n'exclut pas une pétition sur cette question. **Mme Vanlauwe (SPADOM)** rappelle que les musiciens n'étaient pas dans les horaires de livraison, ce qui est confirmé par **M. Guidetti**.

3. Parking du Loup

M. Guidetti demande s'il y a des informations récentes disponibles au sujet du taux de remplissage du parking mutualisé ? **Mme Rigueira (Retraites populaires)** répond en disant qu'elle n'en a pas actuellement.

4. DIVERS + SYNTHÈSE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme Bernier (AE) rappelle l'existence de la plateforme Lausanne-participe, sur laquelle se trouve désormais une page dédiée au GT MobilitéS, où les derniers PVs et les informations essentielles (prochaine séance) se retrouvent. Cela se trouve dans l'onglet Groupes de travail, puis en cliquant sur GT MobilitéS. <https://participer.lausanne.ch/assemblees/blecherette>.

Plusieurs points sont à mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance :

- La **présence des Transports lausannois serait souhaitable** à la prochaine séance afin qu'on puisse avoir un point de situation sur
 - la fréquence de la ligne 20
 - la ligne transversale et la date attendue de mise en service
 - les perspectives sur la mise en service du métro et les aménagements provisoires prévus.
- Un point de situation sur l'**avancement des chantiers** et l'ouverture de la rue transversale (accès à l'école) par le Bureau de Métamorphose
- Un point de situation sur la réalisation du **passage piéton sur Plaines-du-Loup** par le service MAP
- Un point de situation sur la **circulation et le stationnement** dans le quartier, notamment la PUC (derrière l'école), où les plaintes des habitant-es sont encore très présentes

Prochain GT mobilitéS : le mardi 24 septembre 2024, 12h à 13h30 par zoom

La séance est levée à 13h15.

Compte-rendu : Ada Bernier / Association écoquartier / 04.06.2024